

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
1<sup>er</sup> mai 2025  
n° 16 / 8081<sup>e</sup>  
pages 729 à 776

## CHRONIQUE / Saisie et mesures conservatoires

Saisie des rémunérations du travail, après la loi, le décret

> Hugues Michelin-Brachet

743

### ÉDITORIAL

729 Le ministre condamné et le « juge rouge », État de droit vs démocratie en Italie, *Franck Laffaille*

### ACTUALITÉS

736 Viol (protection des mineurs) : condamnation de la France

737 Majorations de retard (caractère punitif) : contrôle de proportionnalité

### LECTURES

739 Convoquer le passé, *Jean-Sylvestre Bergé*

### POINT DE VUE

740 L'arrêt *Cannavacciuolo et autres c/ Italie* : le premier arrêt pilote environnemental, *Séverine Nadaud et Jean-Pierre Marguénaud*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

747 **Chronique** : Les embryons chimériques entre le droit de la recherche et le droit des brevets, *Camille Maréchal Pollaud-Dulian*

751 **Panorama** : Droit des couples, *Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau*

763 **Notes** : Le remboursement du billet du passager aérien en miles est-il légal ?, note sous CJUE 16 janv. 2025, *Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier*

767 Le référé environnemental et le droit de se taire, note sous *Crim.* 28 janv. 2025, *Raphaël Galvao*

771 Atteinte à l'environnement et remise en état : les précisions apportées sur la nature et l'exécution de la mesure, note sous *Crim.* 18 mars 2025, *Bérangère Maisonnat*

### ENTRETIEN

776 Lisa Carayon – Interdire le mariage aux « sans-papiers » : le risque d'effet papillon



Lefebvre Dalloz



# Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La Défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 0786620357  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
**KETTY DE FALCO**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
**CAROLINE SORDET**  
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
**HÉLÈNE HOCH**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER  
**RÉDACTION**

## • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

## • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

## • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET  
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH  
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET  
Société et marché financier : Alain LIENHARD

## • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUITAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER  
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI  
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarnut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 117,5 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mai 2025

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

Ce numéro comporte un encart jeté  
« Nouveau logo Lefebvre Dalloz » de 2 pages  
pour les abonnés uniquement

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Franck Laffaille

Le ministre condamné et le « juge rouge »  
État de droit vs démocratie en Italie



## ACTUALITÉS

### 733 DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Crédit à la consommation : portée  
d'un accord entre l'emprunteur et le prêteur

### 734 DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Nationalité (résidence à l'étranger) :  
constitutionnalité du régime,

Cons. const. 11 avr. 2025

Nationalité (perte) : inconstitutionnalité  
du régime, Cons. const. 25 avr. 2025

### 735 DROIT IMMOBILIER

Bail

Bailleur (obligation de délivrance) :  
portée d'une clause de non-recours,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 10 avr. 2025

Bail rural (reprise) : insertion d'une clause  
de reprise sexennale, Civ. 3<sup>e</sup>, 10 avr. 2025

Location touristique : application dans  
le temps de la loi du 19 novembre 2024,  
Civ. 3<sup>e</sup>, avis, 10 avr. 2025

### 736 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (protection) :  
nom du représentant d'une personne  
morale, CJUE 3 avr. 2025

### 736 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Viol (protection des mineurs) :  
condamnation de la France,  
CEDH 24 avr. 2025

### 737 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale

Majorations de retard (caractère punitif) :  
contrôle de proportionnalité,  
Civ. 2<sup>e</sup>, 10 avr. 2025

### 738 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires) : exercice d'une mission  
accessoire, Civ. 2<sup>e</sup>, 3 avr. 2025



## LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

739

Convoquer le passé



## POINT DE VUE

740

L'arrêt *Cannavacciuolo* et autres c/ Italie :  
le premier arrêt pilote environnemental  
par Séverine Nadaud et Jean-Pierre Marguénaud



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

743

Saisie des rémunérations du travail,  
après la loi, le décret  
par Hugues Michelin-Brachet

747

Les embryons chimériques entre le droit  
de la recherche et le droit des brevets  
par Camille Maréchal Pollaud-Dulian

### PANORAMA

751

Droit des couples  
mars 2024 – mars 2025  
par Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau

### NOTES

763

Le remboursement du billet du passager aérien en miles  
est-il légal ?, note sous CJUE 16 janv. 2025  
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier

767

Le référé environnemental et le droit de se taire,  
note sous Crim. 28 janv. 2025  
par Raphaël Galvao

771

Atteinte à l'environnement et remise en état :  
les précisions apportées sur la nature et l'exécution  
de la mesure, note sous Crim. 18 mars 2025  
par Bérangère Maisonnat

1

2

3

## ENTRETIEN

776

Lisa Carayon – Interdire le mariage aux « sans-papiers » :  
le risque d'effet papillon

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :  
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :  
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :  
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :  
5 500 signes (références entre parenthèses).